

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-69

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 3

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le dix novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 02 novembre 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille- MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

Absents : ARDUIN Annie - BOISSET Philippe - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

Pouvoir : BOISSET Philippe à BOISSET André - LATIL Jessica à BOISSET Vincent - LEJEUNE Laurent à MESTRE Françoise

Secrétaire de séance : BERTHALON Jérôme

Objet : TARIFS ACCES CASCADE DE GLACE

- **Vu** le Code des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'adopter les tarifs d'accès à la cascade de glace pour la saison d'hiver 2022/2023 selon le tableau suivant :

Appellation de la tarification	Montant du droit d'entrée	Justifications pour application des tarifs
PASS'INITIATION - adulte	50 €	-
PASS'INITIATION – Junior	40 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité

PASS'TOUR – adulte	15 €	-
PASS'TOUR – junior	10 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité
PASS'TOUR – adulte – tarif réduit	10 €	Sur présentation d'une carte d'adhésion à un club affilié FFCAM Ou d'une carte professionnelle pour les guides de haute montagne (sans client), les professionnels du secours (SDIS, CRS, PGHM..)
PASS'TOUR – junior – tarif réduit	8 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité Et d'une carte d'adhésion à un club affilié FFCAM
ABONNEMENT SAISON - adulte	95 €	-
ABONNEMENT SAISON – junior*	55 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité
ABONNEMENT SAISON - adulte tarif réduit	60 €	Sur présentation d'une carte d'adhésion à un club affilié FFCAM Ou d'une carte professionnelle pour les guides de haute montagne (sans client), les professionnels du secours (SDIS, CRS, PGHM..)
ABONNEMENT SAISON – junior - tarif réduit	35 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité Et d'une carte d'adhésion à un club affilié FFCAM
PASS'GROUPE – adulte	10 €	-
PASS'GROUPE – junior	8 €	Jusqu'à 16 ans révolus sur présentation d'une pièce d'identité

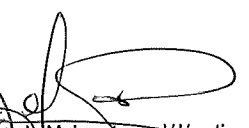
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Adopte les tarifs d'accès à la cascade de glace pour la saison d'hiver 2022/2023.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS


Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SEGOND
1^{er} adjoint au Maire.

